

Saint-Pierre, le 8 août 2018

Dossier de presse

Présentation des nouveaux chefs de district



De gauche à droite : Mathieu LEROY, chef de district de Crozet, Laurent JAUNATRE, chef de district de Kerguelen, Luc LAUVERJAT, chef de district de Saint-Paul et Amsterdam et Alain QUIVORON, chef de district de terre Adélie.

Contact presse

Terres australes et antarctiques françaises
Nelly GRAVIER chargée de communication
Tél : 02 62 96 78 57 - 06 92 76 14 86
Courriel : nelly.gravier@taaf.fr

1- Qu'est-ce qu'un chef de district des Terres australes et antarctiques françaises

A quoi correspond la fonction de chef de district ?

Les chefs de district sont les représentants du préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) dans les différents territoires qui composent la collectivité. Leur rôle prioritaire est de diriger les bases australes et antarctique pour une durée d'un an.

En liaison permanente avec les services centraux des TAAF installés à Saint Pierre de La Réunion, qui leur apportent le soutien juridique, administratif, social ou technique nécessaire, ils assurent, par délégation du préfet des TAAF, des missions de souveraineté, de préservation de l'environnement et le suivi de la bonne exécution des programmes logistiques et scientifiques sur les bases dont ils ont la responsabilité.

Quatre postes de chef de district sont ainsi à pourvoir chaque année pour les districts subantarctiques de Kerguelen, de Crozet, de Saint-Paul et Amsterdam et en terre Adélie sur le continent Antarctique.

Délégué de l'administrateur supérieur et chef de l'administration locale :

Les chefs de district sont les délégués permanents du préfet des TAAF, dans leur district respectif.

Le préfet peut donc donner aux chefs de district délégation de signature pour toutes les matières intéressant leur circonscription, ainsi que délégation de compétence pour l'exercice d'une partie de ses pouvoirs. Il dispose ainsi de pouvoirs particuliers en tant que chef de l'administration locale.

Dans ce cadre, chaque chef de district assiste le préfet dans la représentation territoriale de l'État et, sous son autorité :

- veille au respect des lois et règlements et concourt au maintien de l'ordre public, de la sécurité et de la protection des personnes ;
- anime et coordonne l'action, dans le district, des services de l'État.
- veille à l'application de l'ensemble des réglementations territoriales relatives aux activités humaines sur les territoires terrestres et maritimes placés sous son autorité.
- représente la France et le préfet des TAAF lors des escales sur le district des navires français ou étrangers.
- dirige l'action des services de la collectivité dans son district.
- détient, conformément aux compétences qui lui sont déléguées par le préfet, le pouvoir d'organisation du travail ainsi que le pouvoir disciplinaire sur l'ensemble des personnels des TAAF affectés sur le district.
- donne les instructions et consignes de travail et s'assure de leur mise en œuvre.
- évalue et propose la notation des personnels. En outre, tous les personnels présents sur le district, quelle que soit leur origine, leur statut ou leur mission, sont placés sous son autorité.
- coordonne et veille à l'exécution des programmes logistiques, scientifiques et de préservation de l'environnement autorisés par le préfet.
- s'assure également de la bonne exécution des missions réalisées pour le compte des partenaires menant des activités sur les districts.
- est responsable de la bonne utilisation du matériel, de son entretien et de la préparation des commandes de matériels et de vivres pour la campagne suivante.

Officier de police judiciaire et officier d'état civil :

Le chef de district est investi des pouvoirs dévolus aux officiers de police judiciaire : il est responsable de l'ordre public et veille sur les intérêts généraux du Territoire.

Il a également la qualité d'officier d'état civil : il préside les cérémonies et transcrit les actes d'état civil (mariages, décès) sur les registres qui lui sont confiés.

Douane :

Considérant l'absence de services douaniers dans les TAAF, les chefs des districts de Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam et des îles Éparses sont habilités à établir et signer tous documents à caractère douanier et exercent des pouvoirs de recherche et de contrôle des infractions en matière douanière.

Le chef du district de la terre Adélie n'a pas de pouvoir douanier car il ne s'agit pas d'une zone sous souveraineté française : le Traité sur l'Antarctique ayant prononcé le gel provisoire de toute revendication territoriale en antarctique.

Environnement :

Afin de préserver un patrimoine naturel de grande valeur, les Terres australes françaises ont été classées en réserve naturelle nationale en octobre 2006. Les TAAF sont l'organisme gestionnaire de cette réserve et sont chargées de mettre en œuvre son plan de gestion. Le chef de district coordonne la mise en œuvre de ce plan de gestion sur le terrain.

Qui peut postuler sur les fonctions de chef de district ?

Les personnes recrutées sur ces fonctions peuvent avoir le statut de fonctionnaire, de militaire ou d'agent contractuel. Les exigences portent principalement sur l'aptitude à l'encadrement de personnels aux statuts très diversifiés, dans un environnement difficile et isolé. Pour cette raison, les fonctionnaires doivent appartenir obligatoirement à la catégorie A, les militaires doivent être des officiers, les agents contractuels (personnels issus du privé) doivent avoir une expérience certaine du management. Le personnel sur les bases compte notamment de nombreux sous-officiers des 3 armées, recrutés pour pourvoir les fonctions infra, énergie, télécoms/radios, flotille, garage...

Sont également recherchées des expériences en milieu isolé, ainsi que l'aptitude à représenter une autorité publique auprès des interlocuteurs extérieurs. Des connaissances dans les domaines techniques (nombreux travaux à mener sur les bases) et environnementaux sont un plus certain.

Quelle forme prend le recrutement ?

Les chefs de district sont recrutés par contrat à durée déterminée (via un détachement sortant de l'administration d'origine pour les fonctionnaires ou les militaires). Ce contrat n'ouvre pas de possibilité d'intégration de l'administration (services centraux des TAAF, ministères de tutelle...) au terme de la mission. Il se solde pour les fonctionnaires et les militaires par une réintégration dans l'administration d'origine.

Quelles sont les étapes du recrutement ?

La procédure de recrutement est annuelle : elle démarre avec un appel à candidature, lancé en fin d'année (aux alentours du mois de novembre) pour des séjours démarrant entre août et décembre de l'année suivante. L'appel à candidature est effectué sur différents supports : site internet des TAAF, bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP)...

Le dossier de candidature doit comporter un CV et une lettre de motivation. Après une sélection sur dossiers, les premières séries d'entretiens se déroulent entre janvier et mars, au siège réunionnais ou à l'antenne parisienne des TAAF selon la domiciliation des candidats. Les candidats retenus au terme de cette première série d'entretiens sont auditionnés une seconde fois par le préfet des TAAF en mars-avril. En fonction des résultats des tests médicaux et psychologiques destinés à mesurer la capacité d'adaptation aux rigueurs de l'expérience australe ou antarctique, les candidats retenus sont connus en avril-mai. A quelques jours près, le calendrier est le même chaque année.

Combien de temps dure la mission du chef de district ?

Le séjour sur le district est de 12 mois pleins, augmentés des délais de transport par voie maritime (environ un mois AR), de la période préalable de formation et des congés de fin de séjour. La formation se déroule durant les jours qui précèdent le départ du navire ravitaillant les districts austraux, entre la métropole et l'île de La Réunion. Elle dure entre 1 et 2 semaines. Pour le chef du district de la terre Adélie, cette formation est complétée par une séquence dans les locaux de l'Institut polaire français Paul-Emile Victor (IPEV) en septembre précédant le départ. L'embarquement pour rejoindre les districts austraux se fait depuis La Réunion mi-août. Le retour à La Réunion est prévu en septembre de l'année suivante. Pour la terre Adélie, l'embarquement a lieu depuis la Tasmanie (Australie) au début du mois de décembre (fenêtre de l'été austral), et le retour fin décembre de l'année N+1.

2- Les chefs de district 2018-2019

Départ sur le Marion Dufresne II le 10 août 2018 :

CROZET : Mathieu LEROY remplacera Christophe ALQUIER

KERGUELEN : Laurent JAUNATRE remplacera Annabelle DJERIBI

AMSTERDAM : Luc LAUVERJAT remplacera Mathias RÉGNIER



Mathieu LEROY, nouveau chef de district de l'archipel Crozet

Technico-commercial nautisme, ex-officier de Marine, réserviste Marine nationale, 35 ans

Mathieu LEROY a effectué une carrière de 10 ans dans la Marine nationale en tant qu'officier dont 7 ans embarqués sur plusieurs types de bâtiments allant de la frégate furtive au patrouilleur austral.

Ayant des fonctions de chef de service et d'officier chef de quart passerelle à bord, il a réalisé diverses missions en océan Atlantique, en Méditerranée et dans l'océan Indien avec notamment une patrouille jusqu'aux terres australes.

Mathieu LEROY a passé ses trois dernières années dans la Marine au centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) de Jobourg dans le Cotentin avec les fonctions d'officier de permanence et de coordonnateur de la mission de sauvetage.

Actuellement en reconversion professionnelle dans le secteur du nautisme et passionné par la mer, Mathieu LEROY pratique la voile légère et voilier habitable depuis son plus jeune âge. Il est adepte de la navigation hauturière et côtière ; avec notamment à son actif une transatlantique en équipage sur un voilier de 12 mètres en novembre 2017.



Laurent JAUNATRE, nouveau chef de district des îles Kerguelen

Capitaine de Police à la Compagnie républicaine de sécurité (CRS) Alpes, Grenoble, 52 ans

De formation autodidacte et après un début de carrière dans la Police nationale comme Gardien de la Paix, Laurent JAUNATRE s'est rapidement orienté vers les fonctions d'Officier de Police et le management d'équipes spécialisées dans le secours en montagne. Depuis plus de 20 ans, il a exercé successivement le

commandement de plusieurs unités de secours en montagne dans les Alpes, du Mercantour aux Ecrins. Passionné de montagne, de voyage et de nature, il a pu concilier ses centres d'intérêt avec sa profession lors d'un séjour de 5 ans à La Réunion où il a diversifié son expérience au sein de différentes directions de la Police nationale ; il en a profité pour participer à trois éditions de la diagonale des fous.

Pratiquant de nombreux sports de montagne, il est titulaire du brevet d'Etat d'accompagnateur en moyenne montagne.



Luc LAUVERJAT, nouveau chef du district des îles Saint-Paul et Amsterdam

Attaché territorial, 52 ans

Passionné d'escalade et de montagne, Luc LAUVERJAT effectue un premier «job» de moniteur d'escalade, puis de nombreuses expériences comme animateur jeunesse. Après une formation dans le domaine de la santé pour s'occuper de jeunes toxicomanes, il fait également un passage par l'Assemblée nationale comme assistant parlementaire.

En 2006, Luc LAUVERJAT coordonne le dispositif de réussite éducative de Savoie et fait travailler ensemble de multiples intervenants de différents niveaux et horizons. Depuis 2010, à la commune de Crolles comme responsable des services jeunesse, sports et vie associative, il est aussi coordinateur du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Savoyard d'adoption, il pratique la montagne été comme hiver.

Départ sur l'Astrolabe en décembre 2018 :

TERRE ADELIE : Alain QUIVORON remplacera Hélène LARMET



Alain QUIVORON, nouveau chef du district de la terre Adélie

Officier de la Marine Nationale, 59 ans

De simple marin à commandant de navire de surface, Alain QUIVORON a évolué plus de trente ans au sein de la « Royale » après être passé par l'Ecole de Maistrance puis par l'Ecole Navale.

Cette carrière maritime lui aura permis de sillonner tous les océans du monde avant de jeter l'ancre sur la base Martin-de-Vivès à Amsterdam en tant que chef de district de la 66^{ème} mission en 2014-2015. Sa prochaine escale sera désormais la terre Adélie qu'il rejoindra en décembre 2018 comme 69^{ème} chef de district.